

**L'hon. M. MacEachen:** Oui, j'ai dit que j'étais disposé à envisager de faire correspondre cette contribution aux dépenses globales qu'un candidat énumérerait dans son rapport, plutôt que simplement aux dépenses en matière de publicité. J'ai étudié cette question, et je ne crois pas qu'il soit nécessairement contradictoire d'accepter, d'une part, la proposition du chef de l'opposition et de refuser, d'autre part, d'imposer une limite à tout. Mais ma logique ne va peut-être pas dans le même sens que celle des autres. Je pense en tout cas que ce domaine doit être étudié au comité.

**M. Benjamin:** Je n'ai pas trop bien saisi le sens des paroles du ministre, une partie de ses remarques sur la recommandation du comité spécial au sujet de la restriction des dépenses d'un parti m'a peut-être échappée. Le ministre doit savoir que le comité spécial limitait les dépenses à 30c. par électeur dans toutes les circonscriptions où un parti présente des candidats, pourvu qu'ils répondent aux conditions exigées. Le ministre nous dirait-il ce qu'il en pense et, s'il n'y a pas de restrictions d'ensemble pour le parti dans ce sens, le bill ne s'en trouve-t-il pas en grande partie infirmé?

**L'hon. M. MacEachen:** Comme je l'ai dit au tout début, il y a des restrictions virtuelles sur les émissions à la radio ou à la télévision et c'est, paraît-il, le secteur où on a enregistré le plus gros chiffre de dépenses depuis une dizaine ou une quinzaine d'années. On a donc réglé la chose de ce côté en imposant des restrictions. J'ai dit que le bill visait à interdire aux partis la dépense de fonds pour aider un candidat à dépasser les bornes en publicité. Il me semble que ce sont là deux restrictions efficaces que l'on impose aux partis. En limitant le total des dépenses à un dollar, vous feriez disparaître la restriction sur les émissions radiophoniques ou télévisées, car en somme, pourquoi deux restrictions distinctes?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Est-ce encore là de la logique à la MacEachen?

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, le ministre nous a parlé d'un ton si implorant qu'on se sent un peu mal à l'aise pour le rabrouer, mais j'ose quand même. Je me permets de lui dire que personne ne doute qu'il ait l'esprit ouvert. Il s'agit de savoir s'il n'est que faiblement ouvert quant aux points qu'il a signalés ou vraiment ouvert quant aux principes fondamentaux du bill indiqués par mes collègues, par le député de Hillsborough (M. Macquarrie), dont le chef de l'opposition (M. Stanfield) a traité aujourd'hui.

Examinons la situation, et voyons pourquoi le ministre tient tellement à faire adopter le projet de loi. La question des dépenses électorales figure au programme de la discussion publique au Canada depuis Dieu sait combien d'années, et, comme on l'a déjà fait remarquer à plusieurs reprises, le premier ministre actuel (M. Trudeau) s'est fermement engagé, lors de la campagne de 1968, à mettre la question de la réforme électorale au rang des questions prioritaires. Il a dit à un moment donné, si je m'en souviens bien—et je ne crois pas me tromper—qu'il s'en occuperait dès la première session de la législature, s'il était élu premier ministre.

[L'hon. M. Stanfield.]

Nous avons attendu quatre ans. Il est clair, d'après ce que le premier ministre et le directeur général des élections ont déclaré publiquement au comité, que même si l'on adoptait le bill rapidement, il est peu probable qu'il soit en vigueur lors des prochaines élections générales au fédéral, à moins que ces élections n'aient lieu que dans un an. Pourquoi le gouvernement est-il donc si pressé de faire adopter le projet de loi, quand il sait parfaitement que, même si on ne le modifie pas, il ne sera pas en vigueur pour les prochaines élections fédérales?

**M. Woolliams:** La réponse saute aux yeux.

**M. Lewis:** Comme le dit le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), la réponse est évidente. Le président du Conseil privé (M. MacEachen) et le premier ministre veulent pouvoir se déplacer dans le pays en agitant leur bout de papier sans les airs et en disant qu'ils ont fait quelque chose en matière de réforme électorale.

• (1700)

Quant à mes collègues et à moi-même, nous n'avons pas l'intention de les laisser facilement induire les Canadiens en erreur en leur faisant croire qu'ils ont entrepris une réforme électorale. Si le président du Conseil privé (M. MacEachen) reconnaît, comme le premier ministre et le directeur général des élections, que cette mesure législative ne pourra pas s'appliquer aux prochaines élections, je lui recommande de prendre tout le temps qu'il faut pour l'étudier et voir s'il n'est pas possible d'y apporter les changements fondamentaux qu'exige la notion de dépenses électorales.

Je n'ai pas du tout été surpris, monsieur l'Orateur, d'entendre le chef de l'opposition convenir avec le parti gouvernemental qu'il ne fallait pas divulguer toutes les contributions électorales. Je veux souligner que le NPD maintient fermement sa position, à savoir que le public a le droit de connaître ceux qui ont contribué en faveur des partis et des candidats. D'autres que moi ont abordé de façon subjective ce même sujet. J'en ferai autant, monsieur l'Orateur. Je suis convaincu que si je divulguais la source des contributions que j'ai reçues pour ma campagne, j'en perdrais quelques-unes puisque certains donateurs n'étaient pas membres de mon parti, mais appuyaient ouvertement un autre. Par une aberration de quelque sorte que je ne voudrais pas définir, ils ont cependant décidé de m'adresser une contribution de \$100 ou de \$200 pour ma campagne.

Si je divulguais leurs noms, il se pourrait fort bien qu'ils me téléphonent en disant: «Je regrette, David. J'ai contribué aux quelques dernières élections, mais je devrai m'en abstenir désormais parce que je n'entends pas que le public sache que je vous ai fait une contribution.» C'est ce qui peut arriver à chacun d'entre nous et à chaque parti, mais je suis d'avis que ce n'est pas payer trop cher le principe important et fondamental que notre parti défend, c'est-à-dire que les Canadiens ont le droit de savoir qui contribue à ma campagne et à mon parti et le montant de ces contributions.

**L'hon. M. MacEachen:** Puis-je poser une question au député?